

Table des matières générale

Les chiffres renvoient aux pages du Recueil.

Partie I. La Constitution

A. Texte de la Constitution

Chapitre I^{er}. – De l'État, de son territoire et de ses habitants

Section 1^{re}. – De l'État, de sa forme politique et de la souveraineté

Art. 1^{er} à 5. 5

Section 2. – Du territoire

Art. 6 à 8. 5

Chapitre II. – Des droits et libertés

Section 1^{re}. – De la nationalité et des droits politiques

Art. 9 à 11. 5

Section 2. – Des droits fondamentaux

Art. 12 à 14. 5

Section 3. – Des libertés publiques

Art. 15 à 37. 6

Section 4. – Des objectifs à valeur constitutionnelle

Art. 38 à 43. 7

Chapitre III. – Du Grand-Duc

Section 1^{re}. – De la fonction du Chef de l'État

Art. 44 à 55. 8

Section 2. – De la monarchie constitutionnelle

Art. 56 à 61. 9

Chapitre IV. – De la Chambre des Députés

Section 1^{re}. – De la représentation du pays

Art. 62 à 66. 9

Section 2. – De l'organisation et du fonctionnement de la Chambre des Députés

Art. 67 à 75. 10

Section 3. – De l'adoption des lois

Art. 76 à 78. 11

Section 4. – Des autres attributions de la Chambre des Députés

Art. 79 à 83. 11

Section 5. – Du statut du député

Art. 84 à 86. 11

Chapitre V. – Du Gouvernement

Art. 87 à 94. 11

Chapitre VI. – Du Conseil d'État

Art. 95 et 96. 12

Chapitre VII. – De la Justice

Section 1^{re}. – De l'organisation de la Justice

Art. 97 à 103. 12

Section 2. – Du statut des magistrats

Art. 104 à 106. 13

Section 3. – Du Conseil national de la justice

Art. 107. 13

Section 4. – Des garanties du justiciable

Art. 108 à 111. 13

Section 5. – De la Cour Constitutionnelle

Art. 112. 13

Chapitre VIII. – De certaines dispositions relatives à l'administration de l'État

Section 1^{re}. – Des règles générales d'administration

Art. 113 à 115. 14

Section 2. – Des Finances

Art. 116 à 119. 14

Section 3. – Des relations entre l'État et les communautés religieuses

Art. 120. 15

Chapitre IX. – Des communes

Art. 121 à 127. 15

Chapitre X. – Des établissements publics de l'État et des organes professionnels

Art. 128 et 129. 15

Chapitre XI. – De la révision de la Constitution

Art. 130 et 131. 16

Chapitre XII. – Disposition transitoire

Art. 132. 16

B. La Constitution annotée

(Afin de faciliter l'orientation, un court texte descriptif a été ajouté à chaque article de la Constitution.)

Chapitre I^{er}. – De l'État, de son territoire et de ses habitants

..... 19

Section 1^{re}. – De l'État, de sa forme politique et de la souveraineté

Art. 1^{er}. Caractéristiques de l'État 20

Art. 2. Démocratie parlementaire 27

Art. 3. Souveraineté. 31

Art. 4. Symboles de l'État. 33

Art. 5. Intégration européenne, Transfert de pouvoirs de l'État à l'Union européenne ou à des organisations internationales. 35

Section 2. – Du territoire

Art. 6. Cession, échange ou adjonction de territoire. 38

Art. 7. Subdivisions territoriales (Cantons, communes et arrondissements judiciaires). 40

Art. 8. Capitale. 41

Chapitre II. – Des droits et libertés	45	Art. 40. Dignité des conditions de vie.....	157
<i>Section 1^{re}. – De la nationalité et des droits politiques</i>		Art. 41. Protection de l'environnement humain et naturel, Lutte contre le dérèglement climatique, Protection du bien-être des animaux.....	160
Art. 9. Nationalité luxembourgeoise.....	51	Art. 42. Accès à la culture, droit à l'épanouissement culturel et protection du patrimoine culturel.....	163
Art. 10. Droits politiques.....	52	Art. 43. Liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique.....	165
Art. 11. Emplois publics.....	54	Chapitre III. – Du Grand-Duc	169
<i>Section 2. – Des droits fondamentaux</i>		<i>Section 1^{re}. – De la fonction du Chef de l'État</i>	
Art. 12. Dignité humaine.....	58	Art. 44. Chef de l'État et pouvoir exécutif, Contre-seing et responsabilité du Gouvernement.....	171
Art. 13. Intégrité physique et mentale, Interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, Interdiction de la peine de mort.....	59	Art. 45. Pouvoir d'exécution des lois et des actes juridiques de l'Union européenne.....	176
Art. 14. Liberté de pensée, de conscience et de religion.....	61	Art. 46. Conclusion, approbation, publication et exécution des traités.....	191
<i>Section 3. – Des libertés publiques</i>		Art. 47. Pouvoir d'habiliter les membres du Gouvernement à prendre des règlements ministériels.....	197
Art. 15. Égalité devant la loi, Égalité des sexes, Respect de la vie familiale, Droits de l'enfant, Égalité en droits des personnes handicapées.....	63	Art. 48. État de crise.....	198
Art. 16. Droits des non-Luxembourgeois.....	87	Art. 49. Promulgation des lois.....	218
Art. 17. Liberté individuelle, Protection contre les poursuites et arrestations arbitraires, Présomption d'innocence.....	90	Art. 50. Emplois publics.....	220
Art. 18. Droit au juge.....	94	Art. 51. Droit de grâce.....	225
Art. 19. Légalité des peines et incriminations, Non-rétroactivité de la loi pénale.....	96	Art. 52. Titres de noblesse.....	227
Art. 20. Protection de la vie privée.....	100	Art. 53. Commandement de l'armée, Ordres civils et militaires.....	229
Art. 21. Protection du domicile.....	103	Art. 54. Dotation du Chef de l'État, Maison du Grand-Duc.....	232
Art. 22. Serment (Principe de légalité du).....	104	Art. 55. Palais grand-gucal et Château de Berg.....	237
Art. 23. Liberté d'opinion et liberté de la presse... ..	106	<i>Section 2. – De la monarchie constitutionnelle</i>	
Art. 24. Liberté de manifester ses convictions philosophiques et religieuses, Liberté d'exercice des cultes.....	108	Art. 56. Transmission héréditaire de la fonction de Chef de l'État, Ordre de succession au trône.....	239
Art. 25. Liberté de réunion.....	111	Art. 57. Serment du Grand-Duc.....	245
Art. 26. Droit d'association.....	113	Art. 58. Lieutenant-Représentant du Grand-Duc... ..	249
Art. 27. Partis politiques.....	114	Art. 59. Minorité du Grand-Duc ou impossibilité temporaire de remplir les fonctions, Régence.....	252
Art. 28. Libertés syndicales et droit de grève.....	119	Art. 60. Abdication d'office du Grand-Duc ne remplissant pas ses attributions constitutionnelles.....	257
Art. 29. Droit d'adresser des requêtes aux autorités publiques.....	121	Art. 61. Exercice de la fonction du Chef de l'État par le Gouvernement durant un interrègne.....	258
Art. 30. Inviolabilité des communications.....	124	Chapitre IV. – De la Chambre des Députés	261
Art. 31. Droit à l'autodétermination informationnelle et à la protection des données personnelles... ..	127	<i>Section 1^{re}. – De la représentation du pays</i>	
Art. 32. Droit d'asile.....	131	Art. 62. Pouvoir législatif et attributions de la Chambre des députés.....	265
Art. 33. Droit à l'éducation et organisation de l'enseignement.....	133	Art. 63. Nombre des députés, Durée du mandat, Élections, Circonscriptions électorales.....	268
Art. 34. Sécurité sociale, protection de la santé et droits des travailleurs.....	138	Art. 64. Conditions de l'électorat actif et passif... ..	273
Art. 35. Liberté du commerce et de l'industrie, liberté de l'activité agricole.....	141	Art. 65. Fonctions incompatibles avec le mandat de député.....	275
Art. 36. Droit de propriété.....	144	Art. 66. Droit d'option du député nommé à une fonction incompatible.....	280
Art. 37. Principe de proportionnalité, « Clause transversale ».....	145		
<i>Section 4. – Des objectifs à valeur constitutionnelle</i>			
Art. 38. Droit au travail.....	154		
Art. 39. Promotion du dialogue social.....	156		

<i>Section 2. – De l'organisation et du fonctionnement de la Chambre des Députés</i>			
Art. 67. Vérification des pouvoirs et serment des députés	284		
Art. 68. Règlement de la Chambre des députés.	290		
Art. 69. Président, vice-présidents et bureau de la Chambre des députés	298		
Art. 70. Publicité des séances de la Chambre des députés	300		
Art. 71. Quorum et majorité requis pour la prise de décisions, résolutions ou motions.	301		
Art. 72. Procédure de désignation par la Chambre des députés à des mandats ou fonctions.	304		
Art. 73. Élections anticipées	306		
Art. 74. Droit d'entrée et droit d'être entendus des membres du Gouvernement à la Chambre des députés	311		
Art. 75. Contrôle de l'action du Gouvernement par la Chambre des députés	312		
<i>Section 3. – De l'adoption des lois</i>			
Art. 76. Droit d'initiative législative du Gouvernement	318		
Art. 77. Droit d'initiative législative des députés ...	320		
Art. 78. Adoption des lois par la Chambre des députés, Second vote constitutionnel	323		
<i>Section 4. – Des autres attributions de la Chambre des Députés</i>			
Art. 79. Propositions motivées aux fins de légiférer, Initiative citoyenne.	327		
Art. 80. Référendum à l'initiative de la Chambre des députés.	331		
Art. 81. Enquêtes parlementaires	334		
Art. 82. Pétitions	336		
Art. 83. Ombudsman	338		
<i>Section 5. – Du statut du député</i>			
Art. 84. Immunité parlementaire	341		
Art. 85. Poursuites contre un député	346		
Art. 86. Indemnité allouée aux députés.	352		
Chapitre V. – Du Gouvernement	355		
Art. 87. Direction de la politique générale de l'État par le Gouvernement	356		
Art. 88. Composition du Gouvernement	358		
Art. 89. Fonctions incompatibles avec la fonction de membre du Gouvernement.	362		
Art. 90. Exercice collégial ou individuel des attributions du Gouvernement.	364		
Art. 91. Premier ministre, rôle de coordination de l'action du Gouvernement	367		
Art. 92. Organisation et fonctionnement du Gouvernement dans un règlement interne approuvé par arrêté grand-ducal	369		
Art. 93. Responsabilité politique du Gouvernement	372		
Art. 94. Responsabilité des membres du Gouvernement	377		
Chapitre VI. – Du Conseil d'État	385		
Art. 95. Attributions du Conseil d'État	386		
Art. 96. Organisation du Conseil d'État	390		
Chapitre VII. – De la Justice	393		
<i>Section 1^{re}. – De l'organisation de la Justice</i>			
Art. 97. Pouvoir judiciaire	394		
Art. 98. Juridictions de l'ordre judiciaire	398		
Art. 99. Juridictions de l'ordre administratif	402		
Art. 100. Juridictions en matière de sécurité sociale	406		
Art. 101. Organisation des juridictions et voies de recours	408		
Art. 102. Hiérarchie des normes (Exception d'illégalité)	410		
Art. 103. Effets de l'annulation d'un acte réglementaire par le juge administratif	415		
<i>Section 2. – Du statut des magistrats</i>			
Art. 104. Indépendance des magistrats du siège et du ministère public	422		
Art. 105. Statut des magistrats du siège et du ministère public	442		
Art. 106. Serment des magistrats.	447		
<i>Section 3. – Du Conseil national de la justice</i>			
Art. 107. Attributions, indépendance, composition et organisation du Conseil national de la justice	449		
<i>Section 4. – Des garanties du justiciable</i>			
Art. 108. Publicité des audiences	457		
Art. 109. Motivation des jugements et prononcé en audience publique.	458		
Art. 110. Impartialité des magistrats, caractère loyal et équitable des procédures et droits de la défense	460		
Art. 111. Statut de la Cour Pénale Internationale .	462		
<i>Section 5. – De la Cour Constitutionnelle</i>			
Art. 112. Attributions, composition et organisation de la Cour constitutionnelle	464		
Chapitre VIII. – De certaines dispositions relatives à l'administration de l'État	471		
<i>Section 1^{re}. – Des règles générales d'administration</i>			
Art. 113. Publication des lois et des règlements. ...	472		
Art. 114. Responsabilité de l'État et des personnes morales de droit public	474		
Art. 115. Force publique, État de guerre et opérations à l'étranger	479		
<i>Section 2. – Des Finances</i>			
Art. 116. Impôts au profit de l'État	486		
Art. 117. Nécessité d'une loi pour les emprunts, transactions, engagements financiers importants et engagements portant sur plus d'un exercice de l'État	490		

Art. 118. Annualité du budget et des comptes de l'État et principes de l'unité et de l'universalité du budget et des comptes	497		
Art. 119. Cour des comptes	499		
<i>Section 3. – Des relations entre l'État et les communautés religieuses</i>			
Art. 120. Relations entre l'État et les églises et communautés religieuses	501		
Chapitre IX. – Des communes.			
Art. 121. Autonomie communale, Organisation des communes	508		
Art. 122. Conseil communal, Collège des bourgmestre et échevins	511		
Art. 123. Impôts et taxes au profit des communes, Budget et comptes des communes	514		
Art. 124. Règlements communaux	519		
Art. 125. État civil, Statut des fonctionnaires communaux	523		
Art. 126. Établissements publics communaux	524		
Art. 127. Tutelle administrative sur les communes, Dissolution du conseil communal	526		
Chapitre X. – Des établissements publics de l'État et des organes professionnels			
Art. 128. Établissements publics, Chambres professionnelles, Organes représentatifs des professions libérales	531		
Art. 129. Objet, organisation et compétences des établissements publics, des chambres professionnelles et des organes des professions libérales	533		
Chapitre XI. – De la révision de la Constitution			
Art. 130. Interdiction de suspendre des dispositions de la Constitution	539		
Art. 131. Procédure de révision de la Constitution ..	540		
Chapitre XII. – Dispositions transitoires			
Art. 132. Application de l'article 56 pour la première fois à la descendance du Grand-Duc Henri ...	543		
 Partie II. – Dispositions des lois de révision du 17 janvier 2023 non insérées dans la Constitution			
Loi du 17 janvier 2023 portant révision du chapitre VI de la Constitution	547		
Loi du 17 janvier 2023 portant révision des chapitres I ^{er} , II, III, V, VII, VIII, IX, X, XI et XII de la Constitution	549		
Loi du 17 janvier 2023 révision du chapitre II de la Constitution	551		
Loi du 17 janvier 2023 révision des chapitres IV et <i>Vibis</i> de la Constitution	553		
 Partie III. – Lois mettant en œuvre la Constitution			
<i>Langues</i>			
Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ..	559		
<i>Nationalité</i>			
Loi du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise	560		
<i>Libertés publiques</i>			
Loi du 1 ^{er} décembre 1978 réglant la procédure administrative non contentieuse	570		
Règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'État et des communes.	570		
<i>Grand-Duc</i>			
Arrêté grand-ducal du 9 octobre 2020 portant institution de la Maison du Grand-Duc	572		
Projet de loi déterminant les conditions relatives au droit de grâce du Grand-Duc	573		
Projet de loi portant fixation des éléments et montants de la dotation allouée au Chef de l'État, à l'ancien Chef de l'État, au Grand-Duc Héritier, au Régent et au Lieutenant-Représentant et modifiant la loi modifiée du 24 mai 1922 ayant pour objet de réglementer à nouveau l'assiette à l'impôt sur le revenu et à l'impôt complémentaire des revenus et biens de la Maison grand-ducale de Luxembourg	573		
<i>Chambre des députés</i>			
Loi du 18 février 2003 électorale	576		
Loi du 22 août 2003 instituant un médiateur	610		
Loi du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national	612		
Loi du 27 février 2011 sur les enquêtes parlementaires	617		
Proposition de loi relative aux propositions motivées aux fins de légiférer	618		
Proposition de loi portant modification de la loi modifiée du 27 février 2011 sur les enquêtes parlementaires	618		
Proposition de loi portant modification 1 ^o de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 2 ^o de la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour Constitutionnelle	619		
<i>Gouvernement</i>			
Projet de loi sur la responsabilité pénale des membres du Gouvernement	622		

Conseil d'État

Loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État	623
--	-----

Justice

Loi du 23 janvier 2023 sur le statut des magistrats	627
Loi du 23 janvier 2023 portant organisation du Conseil national de la justice	631
Loi du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour constitutionnelle	635
Loi du 23 janvier 2023 portant règlement des conflits d'attribution	637
Loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire	638
Loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif	652

Journal officiel

Loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg	660
---	-----

Force publique

Loi du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise.	661
---	-----

Responsabilité de l'État

Loi du 1er septembre 1988 relative à la responsabilité civile de l'État et des collectivités publiques	665
--	-----

Finances publiques

Loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.	666
Loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.	673
Projet de loi portant modification de la loi sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État	675

Cultes

Loi du 13 février 2018 portant sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, ainsi que sur l'interdiction du financement des cultes par les communes	676
--	-----

Communes

Loi du 13 décembre 1988 communale	679
Loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes	691
Projet de loi portant modification de la loi communale du 13 décembre 1988	694

Partie IV. – Annexes et tables**A. Texte de la Constitution antérieurement aux révisions du 17 janvier 2023**

Chapitre I^{er}. – De l'État, de son territoire et du Grand-Duc	
Art. 1 ^{er} à 8.	699
Chapitre II. – Des libertés publiques et des droits fondamentaux	
Art. 9 à 31	699
Chapitre III. – De la Puissance souveraine	
Art. 32 et 32bis	700
§ 1 ^{er} . – De la Prérogative du Grand-Duc	
Art. 33 à 45	700
§ 2. – De la Législation	
Art. 46 à 48	700
§ 3. – De la Justice	
Art. 49 et 49bis	700
Chapitre IV. – De la Chambre des Députés	
Art. 50 à 75	700
Chapitre V. – Du Gouvernement du Grand-Duché	
Art. 76 à 83	701
Chapitre Vbis. – Du Conseil d'État	
Art. 83bis	702
Chapitre VI. – De la Justice	
Art. 84 à 95ter	702
Chapitre VII. – De la Force publique	
Art. 96 à 98	702
Chapitre VIII. – Des Finances	
Art. 99 à 106	702
Chapitre IX. – Des Communes	
Art. 107 à 108bis	703
Chapitre XI. – Dispositions générales	
Art. 109 à 115	703
Chapitre XII. – Dispositions transitoires et supplémentaires	
Art. 116 à 121	703

B. Tables de concordance

I. Table établie sur la base de l'ancienne numérotation	705
II. Table établie sur la base de la nouvelle numérotation	714

C. Index alphabétique..... 725**D. Table des matières générale.....** 739